

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2020

Le vingt-huit septembre deux mille vingt, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Denis RAUX. Christine BOUILLOT. Joëlle DE MATTEIS. Claudine CORNU. Nathalie KHEMDOUDI. Aline ROUSSEAUX. Mathieu BERNARD. Pascal VAN DORSSEALER. Jean Luc MEUNIER. Pierre FLEURY. Joël CORPET.

ABSENTS

Valérie THEVENOT avec pouvoir Valérie BESSARD-MANDRILLON. Julien GAUDET avec pouvoir Yvan NOEL.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15, à huit clos.

ORDRE DU JOUR

Présentation par Mr Edouard LELEDY du projet de méthanisation de la Société COMETH : cette installation située sur la commune d'ALLERIOT permettra de produire 300 Nm³/h de biométhane et 12 000 t de compost. La production annuelle de biométhane pourra permettre d'alimenter en local 4 400 foyers. Démarrage du chantier 2021, exploitation du site 2022. Cette installation contribuera à réduire les nuisances olfactives par traitement en local fermé de composants odorants.

DELIBERATION NOMINATION DELEGUES COMMISSIONS GRAND CHALON

COMMISSION "DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE" Développement économique, enseignement supérieur, numérique, sports (équipements et grand événements) culture (équipement et grands évènements) et tourisme : Aline ROUSSEAUX, Valérie BESSARD-MANDRILLON.

COMMISSION "SOLIDARITES" Petite enfance, santé, solidarité insertion et contrat de ville : Christine BOUILLOT, Claudine CORNU, Joëlle DE MATTEIS.

COMMISSION "VIVRE L'INTERCOMMUNALITE" Mutualisation, coopération intercommunale, journées citoyennes, communication et échanges d'expériences : Valérie THEVENOT, Yvan NOEL.

COMMISSION "TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE" Habitat, transports et mobilité, eau et assainissement, gestion des milieux aquatiques et du risque inondation et gestion durable des déchets : Jean Luc MEUNIER, Joël CORPET.

DELIBERATION MODIFICATION REGLEMENT LOCATION SALLES

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 3 du règlement, qui prévoyait en cas d'annulation, un remboursement décidé par le Conseil Municipal au cas par cas et selon les motifs. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide un reste à charge de 100 € pour la salle n° 2 et 200 € pour la salle « Serge Bugaud » en cas d'annulation sans motif valable.

DELIBERATION DEMANDE REMBOURSEMENT LOCATION SALLE

Suite au COVID, des locations de salles ont été annulées. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le remboursement de ces locations en totalité ou non, selon une liste donnée. Après un vote (4 abst - 1 non), le remboursement de la salle n° 2 en date du 26/09 n'est pas reversé intégralement (reste à charge 100 €)

DELIBERATION MODIFICATION CREDIT BUDGETAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le transfert de crédit du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 673 (titres annulés) et au compte 6811 (amortissement) pour un montant de 2049.62 €.

DELIBERATION MODIFICATION DELEGATION SIGNATURE AU MAIRE

Le Conseil d'Etat a jugé que le Conseil Municipal est tenu de désigner avec précision les attributions qu'il délègue au maire d'où la nécessité de délibérer à nouveau.

Il est remis à chacun la nouvelle liste des délégations de signature pouvant être attribuées au maire pour toute la durée du mandat, notamment selon l'article L 2122-22, passer des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre, créer des régies comptables, accepter des dons qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge, intenter au nom de la commune des actions en justice dans la limite de 10 000 €, prendre toute décision concernant la préparation et passation de marchés dont les crédits sont inscrits au budget, de procéder à la réalisation de lignes de trésorerie d'un montant maximum de 50 000 €. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION ADHESION GROUPEMENT ACHAT GRAND CHALON

Compte tenu de l'intérêt de mutualiser les achats pour diminuer les coûts et améliorer la qualité du service public, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes ouvert aux membres de l'agglomération du Grand Chalons.

La Communauté d'Agglomération se propose d'établir une convention constitutive de groupements de commandes précisant les principes directeurs de ce dispositif particulier et original. Il est proposé l'adhésion au principe d'une convention constitutive de groupements de commandes générales portant sur l'ensemble des domaines d'achats : travaux ou fournitures et prestations de services. Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- projet éolien : restitution de l'étude (Présentation par Pascal VAN DORSSELAER) suite aux courriers de trois sociétés, qui ont manifesté leur intérêt pour le développement d'un parc éolien sur notre commune. Après analyses des 3 propositions (présentation de la société, projet, produit, rentabilité) il est donné la parole à chaque conseiller et au vu des arguments donnés par chacun ce projet est mis en attente d'éléments complémentaires.

Départ de Mathieu BERNARD à 22 H 10

- information délégués Commission Impôts, il est donné la liste des commissaires retenus par le Directeur Départemental des Finances Publiques. Il s'agit pour les commissaires titulaires de Guillaume VION, Michel MESSEGER, Roger BERNARD, Gérard MENAND, Claude SEURRE, Sylvette THIEBAULT et commissaires suppléants de Jeannine BARBIER, Christian BESSARD, Patrick GALLET, Christiane REGNAULT, Frédéric CAVARD et Pascal LAPRAY.

- nomination commission de contrôle liste électorale, les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Valérie BESSARD-MANDRILLON, Denis RAUX, Joëlle DE MATTEIS, Pierre FLEURY et Christine BOUILLOT sont désignés.

- modification OAP, dans le cadre de la révision du PLUi, il est proposé d'apporter deux modifications sur les OAP « Le Galois » modification zone sortie véhicule, « le Grand Pré » report de 5 m par rapport au bâti du contour de l'OAP. Approuvé.

- dossier enquête publique DUP Impasse Grd Cour, présentation du dossier, point sur la dernière concertation avant enquête et rappel des dates de l'enquête publique du 3 octobre au 5 novembre inclus.

- compte-rendu réunion présidents associations du jeudi 17 septembre où ont été abordés notamment les directives sanitaires en cours et l'utilisation de la salle polyvalente rendue impossible en raison de son utilisation pour la cantine. Chaque président s'exprime et précise leur situation face à cette crise sanitaire.

- compte-rendu "Octobre Rose" Précisions sur la vente des tickets et le balisage du parcours.

- compte-rendu AG ATD, où ont été abordés le bilan d'activités, le bilan financier, 399 communes adhérentes fin 2019 soit 509 789 €, 487 dossiers en cours.

- FAPC, nouveau règlement avec un fond de 650 000 € ciblé sur la création ou rénovation thermique des bâtiments, équipement à vocation touristique, économique ou de loisirs, aménagement petit patrimoine, voirie (en fonction des km linéaires) et un fond annuel de 5 700 € en moyenne par commune pour entretien voirie (point à temps).

- rétrocession terrain Zone Artisanale. : la rétrocession est actée en date du 18 septembre 2020 pour une superficie transférée au Grand Chalon de 1 h 20 ares 40 centiares. Une convention d'entretien est en cours d'élaboration déterminant le périmètre de la ZA et les domaines d'intervention respectifs, entre le Grand Chalon et la commune pour la répartition des tâches d'entretien des ouvrages et installations, avec refacturation au Grand Chalon

- Communes Forestières présentation par Joël CORPET suite à une journée de formation où ont été abordées les informations suivantes : 1 200 communes et collectivités adhérentes soit 42 % pour la région Bourgogne Franche Comté, 40 % de forêt publique et 60 % de forêt privée sur la région, composée de 73 % de feuillus, 17 % de résineux, 10 % mixtes, problématique des parcelles sans maître et affouage, taxes sur les hectares boisés.

QUESTIONS DIVERSES

- Point COVID établissement scolaire procédure mise en place, contact Inspection Académique et Mr le Sous-Préfet
- Téléthon proposition d'une marche sur chaque commune à l'étude
- Dossier catastrophes naturelles (sécheresse) dossier à déposer avant le 31 décembre
- Commerçant ambulant fruits et légumes : le Conseil Municipal décide de mettre fin à l'autorisation de vente au déballage place de la mairie

Fin de séance 23 h 30

Prochaine séance le lundi 26/10/2020 à 20 h 15.



The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'OSLON' at the top, '73500 Oslon (Fr. Comté)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure holding a staff, surrounded by a decorative border.